

Tenue d'EPS

Une tenue spécifique à l'activité physique proposée est obligatoire.

Celle-ci se compose d'un survêtement et/ou d'un short selon le temps, d'une paire de chaussures de sport attachées (éviter les baskets de ville à semelles plates !), d'une paire de chaussettes propres, d'un K-way en cas de cycle extérieur par temps de pluie et d'un élastique pour les cheveux longs.

En cas d'oubli de tenue, l'élève sera sanctionné sur école directe.

Dans un souci d'hygiène corporelle, prévoir un change complet de vêtements.

Les produits corporels en aérosols sont strictement interdits.

Les objets de valeurs sont fortement déconseillés les jours d'E.P.S

Inaptitudes en EPS

L'EPS est une matière obligatoire.

Seul un médecin peut déclarer un enfant en inaptitude partielle ou totale par un certificat médical type auprès de l'enseignant d'EPS.

- Pour les dispenses inférieures à 3 semaines, l'élève est tenu de venir en cours d'EPS, il restera auprès de l'enseignant pour participer à la séance (observation, arbitrage...). Il y a des choses à apprendre même si on ne pratique pas ! Il doit être muni de son certificat médical.

- Pour les dispenses de plus de 3 semaines, l'élève sur autorisation de ses parents, du professeur et de l'administration n'est pas obligé d'assister au cours d'EPS. Il doit également être muni d'un certificat médical. L'élève se rend en étude ou, selon le cas (début ou fin de journée), est autorisé à rester chez lui.

- Pour les dispenses de plus de 3 mois, l'élève doit consulter et présenter son certificat au médecin scolaire.

Exceptionnellement, un mot sur le carnet de correspondance peut excuser un enfant pour une journée : présenter le document au professeur d'EPS.

DANS TOUS LES CAS, L'ELEVE SE PRESENTE OBLIGATOIREMENT A SON PROFESSEUR D'EPS. PAS DE SORTIE SANS SON ACCORD !

Règlement interne EPS

1. les chaussures doivent être attachées dans un souci d'efficacité et de sécurité (entorses...).
2. les chewing-gums sont interdits car ils gênent une bonne respiration pendant la pratique physique.
3. les cheveux doivent être attachés.
4. les casquettes, bonnets doivent être enlevés à l'intérieur des locaux.
5. les portables doivent être éteints durant la durée du cours. Leur utilisation est interdite dans l'enceinte du collège.

6. les objets de valeurs (bijoux, portables, lecteurs MP3...) sont à la responsabilité de chaque élève
7. le respect et le rangement du matériel, comme des vestiaires et des installations sportives sont incontournables.
8. les élèves se changent rapidement dans les vestiaires, 10 minutes maximum leur sont accordées après lesquelles les vestiaires seront fermés à clés pour éviter les vols et les dégradations.

Déplacement

Pendant l'année scolaire, certains cycles se feront à l'extérieur de l'établissement (au collège de Talence, dans l'ensemble scolaire de Bordeaux, à Bordeaux lac, à la piscine Jean Boiteux, à la piscine de Thouars).

Pour les collégiens, les trajets se feront en tramway ou en bus, exceptionnellement à pied.

Lors de ces déplacements, les élèves se doivent d'avoir une attitude correcte, suivre le groupe classe, ils doivent écouter et respecter les consignes du professeur d'EPS.

Les enseignants d'EPS récupèrent en début de séance l'ensemble des élèves dans l'enceinte du Collège et les ramènent dans l'établissement en fin de séance.

Pour les lycéens du lycée général et du lycée des métiers, les déplacements se font en autonomie, par 2 minimum. L'attitude doit rester exemplaire

Association sportive (AS)

Les activités proposées auront lieu le mercredi après-midi et/ou à la pause méridienne.

Activités proposées : Trisports, futsal, Badminton, Natation, Surf, Athlétisme et Gymnastique Rythmique

En cas de compétition, possibilité de rattrapage pour les Devoirs surveillés et les contrôles.

Bordeaux le 2/8/2020
L'équipe des professeurs